

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 5 octobre 2020 par voie téléphonique.

Sont présents à cette téléconférence : Clémence Nadeau, conseillère ainsi que Jean-Claude Gagnon et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Sont absents : Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères et Jean-Paul Pelletier, conseiller.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière et Dominic Doucet, directeur général.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 octobre 2020;

Considérant l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication à la condition que cette séance soit publicisée dès que possible;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique et que l'enregistrement audio de la présente séance soit disponible sur le site Internet de la municipalité.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

La conseillère Suzanne Aubre se joint à la téléconférence à 19 h 02.

Le conseiller Jean-Paul Pelletier se joint à la téléconférence à 19 h 04.

ORDRE DU JOUR DU 5 OCTOBRE 2020

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1^{re} période de questions
- E) Varia
 - Délégation de sorties
 - Dérogation mineure – 1270 route des Chalets

- Dérogation mineure – 6080 7^e Rue du Domaine-du-Lac
- Reddition de comptes – Programme d’aide à la voirie locale
- Taux d’intérêts
- Vente – lot 525-1-2-6
- Vente – lots 1752-2-P, 337-37-17-2 et 337-37-13-P
- Promesse achat-vente – partie du lot 527A-P
- Reconditionnement d’une pompe Cornell – SP-2
- Engagement permanent – chargé de projet en urbanisme et en environnement
- Contrat à durée déterminée – Luc Baillargeon
- Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l’Érable)
- Frais de non-résident – Émile Dubé
- Vidange des rivières Larose et Fortier
- Demande au MTQ – panneau de signalisation – route 165
- Demande de certificat d’autorisation au MELCC
- Bâtiment administratif de la MRC de L’Érable – demande de rencontre
- Projet – prolongement de la rue des Bâtitseurs et nouvelle rue
- Mandat – conception et supervision des travaux – nouvelle rue
- Soumissions – pompage, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés
- Entente avec Irlande – entretien hivernal et déneigement

- F) 2^e période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

2020-10-236 Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d’adopter l’ordre du jour avec l’ajout du point « Projet de loi 67 »; les membres de ce conseil ont reçu la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adopté à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

2020-10-237 Adoption du procès-verbal

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, la secrétaire est dispensée d’en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2020 tel que présenté. Adopté à l’unanimité des conseillers, le maire n’ayant pas voté.

En raison des mesures de précaution exceptionnelles adoptées contre la propagation du coronavirus, le public n’est pas admis à cette séance. Toutefois, il était invité à poser des questions par courriel au info@stferdinand.ca avant 16 h le lundi 5 octobre 2020.

Aucune question n’a été reçue.

2020-10-238 Prévisions de sorties

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d’approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
C. Nadeau	Mois de la culture	Plessisville	2020-09-10

2020-10-239 Dérogation mineure – 1270 route des Chalets

Attendu que Jean-Claude Croteau a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser un quai d’une longueur de 41,96 mètres normalement prescrite à 38 mètres afin de permettre au demandeur d’atteindre une profondeur, en période d’étiage, de 80 centimètres localisée au 1270,

route des Chalets sur les lots 651-14-1 et 651-25-1, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être refusée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Jean-Claude Croteau et localisée au 1270 route des Chalets sur les lots numéros 650-14-1 et 651-25-1, canton d'Halifax, soit refusée car l'augmentation de la profondeur de l'eau en période d'étiage à l'extrémité du quai (0.23 mètre) est minime par rapport à l'augmentation de la longueur du quai; cette dérogation de 3.96 mètres est non raisonnable et ne peut être considérée comme mineure. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-240

Dérogation mineure - 6080, 7^e Rue du Domaine-du-Lac

Attendu que Steve Laliberté a déposé une demande de dérogation mineure pour autoriser un quai d'une longueur de 49,5 mètres normalement prescrite à 38 mètres afin de permettre au demandeur d'atteindre une profondeur, en période d'étiage, de 1,2 mètre localisée au 6080, 7^e Rue du Domaine-du-Lac sur les lots 619A-24 et 619A-25-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être refusée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Steve Laliberté et localisée au 6080, 7^e Rue du Domaine-du-Lac sur les lots numéros 619A-24 et 619A-25-P, canton d'Halifax, soit refusée car l'augmentation de la profondeur de l'eau en période d'étiage à l'extrémité du quai (0.64 mètre) est minime par rapport à l'augmentation de la longueur du quai; cette dérogation de 11.50 mètres est non raisonnable et ne peut être considérée comme mineure. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-241

Programme d'aide à la voirie locale

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Attendu que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Attendu que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Attendu que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand approuve les dépenses d'un montant de 51 885 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents

admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-242 Taux d'intérêts

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité de Saint-Ferdinand qui demeure impayée en date du 15 octobre 2020 est établi à 18% par année. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-243 Vente - lot 525-1-2-6

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à Faucher Sport Marine inc. le lot numéro 525-1-2-6 au cadastre officiel du Canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford;

Que cette vente soit faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de même que la composition du sol requise pour la construction;

Que cette vente soit faite pour un prix de 25 000 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, payable comptant lors de la signature de l'acte notarié; le vendeur ayant reçu un acompte de 1000 \$ de la part de l'acheteur;

Que l'acheteur devienne propriétaire du terrain à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par Faucher Sport Marine inc.;

Que le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-244 Vente - lots 1752-2-P, 337-37-17-2 et 337-37-13-P

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand vend à Style Métal inc. les lots numéros 1752-2-P, 337-37-17-2 et 337-37-13-P au cadastre officiel du canton d'Halifax, circonscription foncière de Thetford tel que décrit dans la description technique préparée par Tony Fournier arpenteur-géomètre en date du 2 octobre 2020;

Que cette vente soit faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de même que la composition du sol requise pour la construction;

Que cette vente soit faite pour un prix de 34 300 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu, payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Que l'acheteur devienne propriétaire du terrain à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par Style Métal inc.;

Que le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-245

Promesse d'achat-vente - lot 527A-P

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a l'intention de vendre une partie de terrain vacant d'une superficie approximative de 13 000 mètres carrés portant le numéro de lot 527A-P du canton d'Halifax à Les Boisés de St-Ferdinand;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'autoriser le maire Yves Charlebois et le directeur général Dominic Doucet à signer une promesse d'achat-vente avec Les Boisés de St-Ferdinand pour une partie de terrain vacant d'approximativement 13 000 mètres carrés situé sur le lot 527A-P du canton d'Halifax. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-246

Reconditionnement d'une pompe - SP-2

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter la soumission de Danovar inc. no 8568 au montant de 24 502.06 \$ (taxes incluses) pour le reconditionnement d'une pompe Cornell à la station de pompage no 2.

Il est de plus résolu d'approprier 22 373.65 \$ de la réserve financière - poste de pompage no 2 afin de payer ladite dépense. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-247

Engagement permanent du chargé de projet en urbanisme et en environnement

Attendu que la période de probation est terminée

Attendu que le chargé de projet en urbanisme et en environnement a atteint les exigences du conseil municipal;

Attendu que la municipalité est prête à procéder à l'embauche de Jérémy William pour le poste de chargé de projet en urbanisme et en environnement d'une façon permanente;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand embauche M. Jérémy William à titre de chargé de projet en urbanisme et en environnement et ce, de façon permanente à compter du 24 août 2020, selon les conditions déjà approuvées par le conseil, et d'autoriser le maire et le directeur général à

signer le contrat de travail. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-248 Contrat à durée déterminée : Luc Baillargeon

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand veut poursuivre le développement de projets communautaires, touristiques et sportifs;

Considérant que la mise en œuvre du plan stratégique demeure une priorité pour la municipalité de Saint-Ferdinand;

Considérant le départ de Mme Geneviève Paradis à titre de coordonnatrice en loisir, culture et tourisme;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que Luc Baillargeon soit nommé au poste de coordonnateur en loisir, culture et tourisme de façon rétrospective le 1^{er} septembre 2020 pour un contrat à durée déterminée d'une période maximale de deux ans selon les conditions déjà approuvées par le conseil et d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-249 Fonds de contribution individuelle (Éoliennes de l'Érable)

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire de la téléconférence et s'abstient de voter.

Considérant qu'Éoliennes de l'Érable s.e.c. verse un montant pour compenser la présence et les impacts des éoliennes aux propriétaires n'ayant pas signé des contrats d'option et demeurant dans un rayon de 1,8 km d'une éolienne;

Considérant que ce montant doit être redistribué aux propriétaires résidents;

Considérant que la municipalité ne peut pas verser elle-même la compensation;

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de verser au Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand le montant reçu d'Éoliennes de l'Érable s.e.c., soit 34 572.64 \$ pour 2020 et 581.20 \$ pour 2019 et de mandater le CDPE pour distribuer aux propriétaires résidents les montants auxquels ils ont droit.

Il est de plus résolu de verser à la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste la somme de 3 932.83 \$ provenant d'Éoliennes de l'Érable s.e.c. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire n'ayant pas voté.

M. Gagnon se joint à la téléconférence.

2020-10-250 Frais de non-résident - Émile Dubé

Considérant que la municipalité a conclu une entente intermunicipale de loisirs avec la ville de Plessisville permettant aux citoyens de Saint-Ferdinand l'accès à l'ensemble des activités et structures de loisirs et culturelles de la ville de Plessisville;

Considérant qu'Émile Dubé est inscrit au hockey mineur à Thetford Mines et y évolue depuis 6 ans;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand rembourse 50% des frais

de non-résidents facturés à Émile Dubé (fils d'Éric Dubé) inscrit au hockey mineur à Thetford Mines pour la saison 2020-2021 et suivantes. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-251 Vidange des rivières Larose et Fortier

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a déjà obtenu une autorisation du ministère de l'Environnement pour faire la vidange des rivières Larose et Fortier dans le passé;

Considérant que la municipalité n'a pas fait la vidange des rivières Larose et Fortier l'année précédente, et qu'une quantité importante de sédiments s'y retrouve actuellement;

Considérant que les citoyens sont inquiets du risque d'embâcle lors de la fonte des glaces étant donné l'apport massif de sédiment à la rencontre des rivières Larose et Fortier;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a envoyé une demande de certificat d'autorisation en janvier 2020 au ministère de l'Environnement pour y implanter un bassin de sédimentation et en faire l'entretien;

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'autoriser la vidange des sédiments des rivières Larose et Fortier afin d'éviter la formation d'embâcle majeur qui risquerait de provoquer des dommages aux propriétés des citoyens. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-252 Demande au MTQ - panneau de signalisation - route 165

Considérant que l'utilisation du frein moteur de façon inappropriée ou abusive peut représenter une source d'irritation pour les citoyens;

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand a à cœur le bien-être de ces citoyens,

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de demander au ministère des Transports d'installer une pancarte « Réduisez le brrrruit! » ou une pancarte « Interdiction d'utiliser le frein moteur » sur la route 165 Sud entre la route Turgeon et le chemin Gosford et entre la Côte de l'Église et l'intersection de la rue Principale Sud et la route 165 ainsi que sur la route 165 Nord entre la Côte de l'Église et l'intersection de la rue Principale Nord et la route 165. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-253 Demande de certificat d'autorisation au MELCC

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que Jérémy William, chargé de projet en urbanisme et environnement soit autorisé, au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand, à signer toute demande de certificat d'autorisation et d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'Environnement et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet « Agrandissement du quai de la marina municipale de Saint-Ferdinand » ainsi que tout autre document requis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-254 Bâtiment administratif de la MRC de L'Érable - demande de rencontre

Considérant que la MRC de L'Érable a présenté aux maires un projet de construction d'un nouveau bâtiment administratif pour une valeur de 6 045 830 \$;

Considérant que la construction d'un tel bâtiment aura des impacts financiers sur le budget des municipalités de la MRC, malgré la subvention;

Considérant que le conseil municipal aimerait obtenir des réponses à ses questions au sujet du projet, particulièrement dans un contexte où les municipalités de la MRC de L'Érable ont subi une hausse importante des quotes-parts de la MRC de L'Érable;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'inviter la MRC de L'Érable à présenter le projet de construction du bâtiment administratif au conseil municipal de Saint-Ferdinand afin qu'il puisse comprendre le projet et poser ses questions. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-255 Projet - prolongement de la rue des Bâtitseurs et nouvelle rue

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand possède des terrains à vendre sur les lots 526-7-P, canton d'Halifax;

Attendu que la municipalité projette de vendre une partie du lot 526-7-P, canton d'Halifax;

Attendu qu'il y a lieu de prolonger la rue des Bâtitseurs et construire une nouvelle rue pour rendre accessible lesdits terrains;

Attendu qu'il y a lieu de demander le prolongement de réseau aérien à Hydro-Québec et aux compagnies de télécommunications;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand est favorable à la réalisation du projet de prolongement de la rue des Bâtitseurs et d'une nouvelle rue portant le numéro de lot 526-7-P, canton d'Halifax et en informe Hydro-Québec et les compagnies de télécommunications concernées. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-256 Mandat - conception et supervision des travaux - nouvelle rue

Considérant que la municipalité doit construire un chemin sur le lot 526-7-P reliant la rue des Bâtitseurs aux terrains industriels en voie de lotissement;

Considérant que la municipalité est en voie de vendre un terrain à un promoteur;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand octroi un contrat à M. Jean Gardner afin qu'il prépare le projet de construction du chemin et en supervise les travaux selon les conditions établies par le conseil. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-257 Soumissions - pompage, déshydratation et disposition des boues des étangs aérés

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a été en appel d'offres pour les travaux de pompage, déshydratation

et de disposition de boues des étangs aérés nos 1 et 3 de la station d'épuration des eaux;

Attendu que le résultat de l'ouverture des soumissions en date du 17 juillet 2020 est le suivant :

Entrepreneurs	Prix (taxes incluses)
Excent Environnement inc.	771 800.58 \$
BB Marine Sep-Iles	548 231.84 \$
Terrapure	486 806.91 \$

Attendu que la soumission la plus basse conforme est celle déposée par Terrapure;

En conséquence, il est proposé par Jean-Paul Pelletier et résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand accorde le contrat pour les travaux de pompage, déshydratation et disposition des boues des étangs nos 1 et 3 de la station d'épuration des eaux à Terrapure et ce, au prix de 486 806.91 \$ (taxes incluses).

Que les travaux doivent être réalisés conformément aux spécifications énumérées dans le devis technique accompagnant la demande de soumissions.

Que si des déboursés supplémentaires sont nécessaires, ils devront être autorisés au préalable, par le conseil municipal;

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents requis. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-258

Entente avec Irlande - entretien hivernal et déneigement

Attendu que les municipalités d'Irlande et de Saint-Ferdinand désirent conclure une entente relative à un échange de service pour l'entretien hivernal et de déneigement d'une partie du chemin de la Grande Ligne et d'une partie du chemin Craig afin de faciliter le travail des entrepreneurs;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir entre la municipalité de Saint-Ferdinand et la municipalité d'Irlande relative à un échange de service pour l'entretien hivernal et de déneigement pour une partie du chemin de la Grande Ligne et une partie du chemin Craig. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-259

Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

Considérant l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

Considérant que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions

litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

Considérant que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

Considérant qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

Considérant que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

Considérant que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

Considérant l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au

député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Il n'y a pas de 2^e période de questions.

2020-10-260 Présentation des comptes

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de payer les comptes du mois de septembre 2020 tels que présentés pour un montant de 458 801.65 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2020-10-261 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 50. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.